

## Marquage CE





Modèle défini par la « Nouvelle Approche » (adoptée par la Commission en 1985) qui repose sur des exigences générales, dites essentielles, en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de protection du consommateur.

Ces exigences renvoient à des normes européennes harmonisées, facultatives, qui traduisent les exigences essentielles en spécifications techniques.

Ainsi, tous les dispositifs marqués CE, disposent de la liberté de circulation dans toute l'Union Européenne.

### Ne pas confondre marque NF et marquage CE

| Le marquage    | La marque    |
|---|--|
| Le marquage CE est un marquage européen obligatoire pour tous les produits soumis à une ou plusieurs Directives Européennes.  | La marque NF est une marque de certification de qualité volontaire ayant un objectif de différenciation.   |
| Le marquage CE indique que les produits respectent les exigences essentielles des Directives " nouvelle approche " traitant notamment des questions de sécurité, de santé publique et de protection des consommateurs.  | La marque NF garantit que les exigences de qualité, sécurité, fiabilité, aptitude à l'usage décrites dans des normes et règlements de certification ont été contrôlées et sont respectées.   |
| CE est un marquage permettant aux produits de circuler librement dans tout l'Espace Economique Européen.  | La marque NF vise à répondre à l'attente globale de qualité des prescripteurs et utilisateurs (aptitude à l'emploi, durabilité, performances, ...).  |
| Chaque directive décrit le mode de preuve du respect des exigences essentielles. Selon la nature des risques inhérents aux produits, le marquage CE peut donc être apposé<br>- sous la seule responsabilité du fabricant.<br>- ou après un contrôle par tierce partie et des preuves de conformité (essais et examens initiaux, contrôle de la fabrication, mise sous assurance qualité). | La marque NF implique systématiquement l'intervention d'AFAQ AFNOR Certification - organisme certificateur indépendant et impartial - qui vérifie la conformité du produit à certifier et effectue à périodicité définie des contrôles sur le produit et sur l'efficacité de l'organisation qualité de l'entreprise. |

Source : <http://www.marque-nf.com>

Source : <http://www.eic.cci.fr/informations/marquage/index.html>